

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE

UNE POLITIQUE

POUR

TOUTES LES FAMILLES

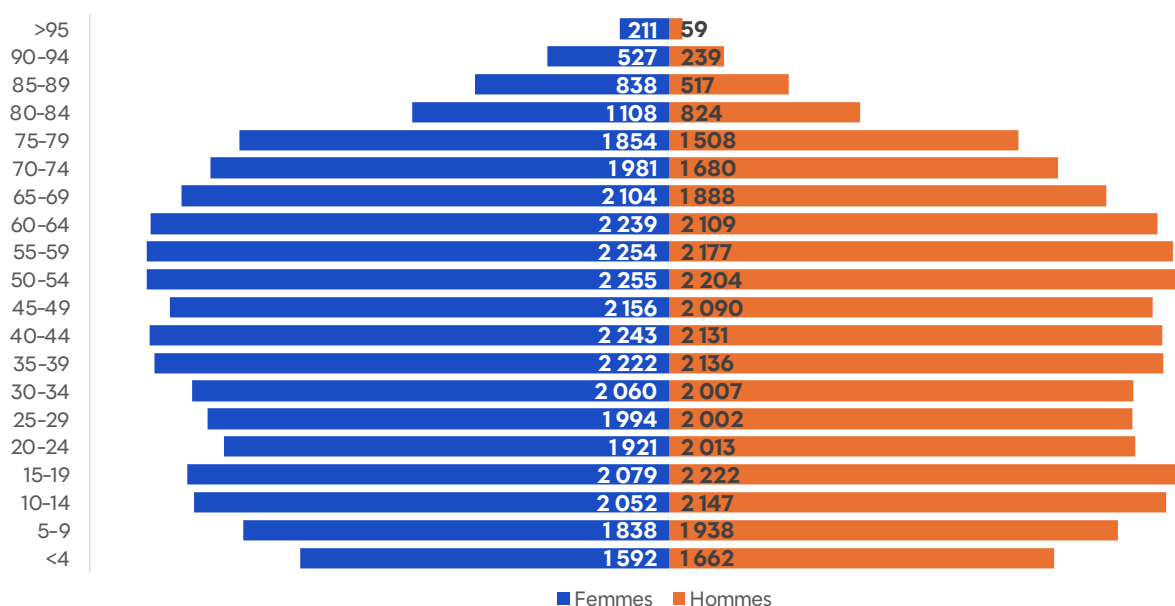
DE FRANCE

RETROUVER UNE VRAIE POLITIQUE FAMILIALE

La France traverse une rupture démographique inédite depuis 1945. Longtemps reconnue pour l'une des natalités les plus élevées d'Europe, elle voit aujourd'hui le nombre d'enfants par femme tomber à 1,56 – bien en dessous du seuil de renouvellement des générations. En 2025, un tournant historique a été franchi : pour la première fois, le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Le chemin parcouru par l'Italie, qui a connu ce même basculement il y a trente-cinq ans et perd désormais l'équivalent d'une ville comme Florence chaque année, nous donne une idée de ce qui nous attend si nous n'agissons pas.

Les conséquences ne sont pas qu'humaines. Notre modèle social repose sur un contrat entre les générations : les actifs d'aujourd'hui financent les retraites et la protection sociale de leurs aînés, dans l'attente que leurs propres enfants fassent de même demain.

Pyramide des âges en France au 1er janvier 2026 (en milliers)



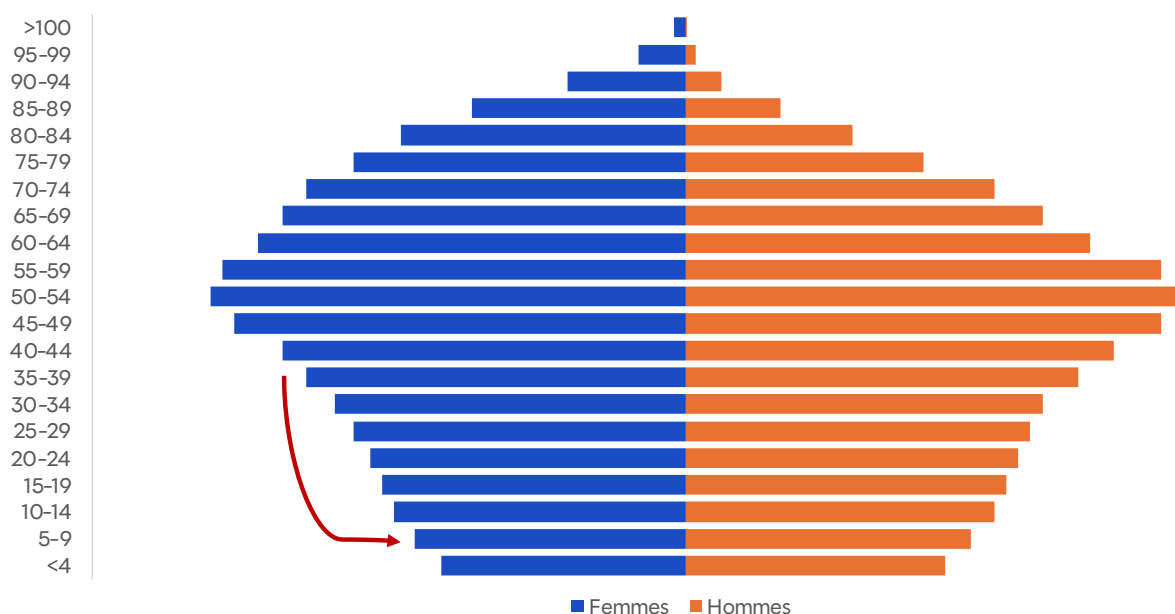
Note : Données provisoires pour 2026.

Lecture : Au 1er janvier 2026, 1 921 000 femmes entre 20 et 24 ans résident en France (chiffre arrondi).

Source : Insee, recensements et estimations de population.

Ce contrat ne tient que si la démographie suit. Or elle ne suit plus. Un nombre décroissant d'actifs devra bientôt financer un nombre croissant de retraités – et les artifices comptables ne suffiront pas à combler ce déséquilibre structurel. **Notre dynamisme économique est lui aussi en jeu** : quand la population active rétrécit et que le nombre de consommateurs diminue, la croissance devient une équation sans solution. **La démographie n'est pas un sujet parmi d'autres – c'est le socle sur lequel repose tout le reste.**

Pyramide des âges en Italie au 1er janvier 2022 (en milliers)

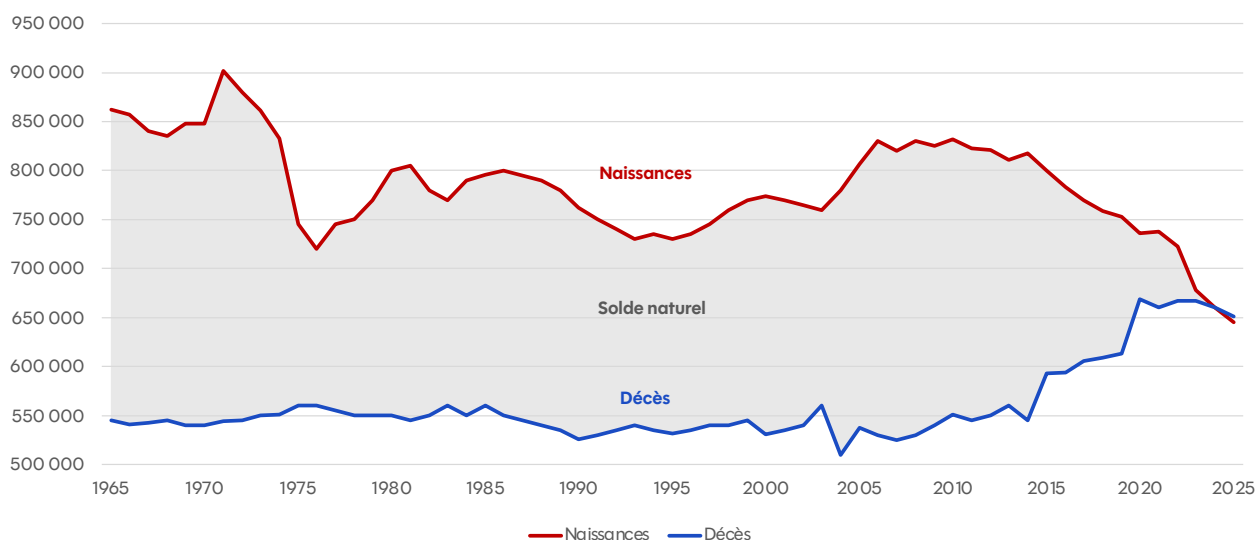


Note : Données pour 2022.
Source : ISTAT 2022.

Ce déclin n'est pourtant pas une fatalité. Le désir d'enfant reste fort : les Français aspirent en moyenne à 2,3 enfants par famille. Le problème n'est pas le manque d'envie, mais l'absence de conditions favorables pour concrétiser ce désir. Entre 1994 et 2010, la France avait su inverser la tendance. Elle peut le refaire – à condition d'en avoir la volonté politique.

La politique familiale française a été créée dans l'esprit du Front Populaire puis refondée à la Libération autour d'un principe clair : une politique universelle, destinée à toutes les familles, quels que soient leurs revenus, pour les aider à élever leurs enfants dans de bonnes conditions. Ce n'était ni une politique sociale de redistribution, ni une politique sociétale. C'était une politique de la famille, au sens le plus direct du terme.

En quinze ans, cet héritage a été trahi. Sous François Hollande, des mesures délibérément défavorables aux familles ont entraîné une chute nette des naissances, visible sur la pyramide des âges. Les gouvernements suivants n'ont pas fait mieux : quelques discours volontaristes sur le « réarmement démographique », des rapports commandés avec soin, et pendant ce temps aucune mesure concrète pour s'attaquer aux causes profondes du problème.



Note : Données provisoires pour 2025.

Lecture : En 2025, en France, 645 000 bébés sont nés et 651 000 personnes sont décédées.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et France à partir de 2014.

Source : Insee, statistiques et estimations d'état civil.

Pire encore, alors que la natalité s'effondrait chez les classes moyennes, certains ont cru bon de s'attaquer au quotient familial – l'un des derniers outils qui permettait à ces familles de ne pas être les grandes oubliées de la politique familiale. Le message envoyé aux classes moyennes était clair : ayez moins d'enfants, ou attendez-vous à en assumer seuls le coût.

Surtout, **la politique familiale a progressivement été transformée en politique sociale** : les aides ont été mises sous conditions de ressources, **excluant de fait les classes moyennes** – ces deux tiers de Français qui ne vivent ni d'allocations ni dans l'aisance. Résultat paradoxal : selon l'INSEE¹, ce sont précisément ces classes moyennes qui ont la natalité la plus faible, tandis qu'elles bénéficient le moins des aides existantes. Cette situation est profondément injuste et doit être corrigée.

Notre ambition est de rendre à la politique familiale son universalité et son équité. Nous voulons renouer avec l'esprit originel de la politique familiale : universelle, équitable, centrée sur l'enfant et sur les familles qui travaillent et contribuent à la société. Cela implique de poser des règles claires : **pour bénéficier pleinement des dispositifs familiaux, les ressortissants étrangers devront justifier de cinq années de résidence en France et d'exercice d'une activité professionnelle.** Ce n'est pas une mesure d'exclusion – c'est la condition d'une politique universelle qui reste soutenable et légitime aux yeux de tous.

Son rôle est plus modeste et plus concret : lever les obstacles qui empêchent les Français de fonder la famille qu'ils souhaitent.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6441218> présente l'Indicateur Conjoncturel de Fécondité tenant compte du rang de naissance (ICFRA), réparti par décile de niveau de vie. L'étude réalisée en 2020 portait sur les naissances de la période 2012-2017. Les niveaux de fécondité ont nettement baissé depuis cette période, mais la forme de la courbe reste inchangée.

Nous identifions quatre obstacles principaux :

- Le manque de ressources financières ;
- La difficulté à trouver un logement adapté ;
- La peine à concilier carrière et vie familiale ;
- Plus largement, un environnement qui n'encourage pas suffisamment les projets parentaux.

Notre programme s'adresse en priorité à la France des honnêtes gens – ces millions de familles qui travaillent, paient leurs impôts et élèvent leurs enfants sans compter sur personne, mais que dix ans de politique familiale mal orientée ont fini par décourager. Ce sont elles que nous voulons remettre au cœur de notre projet.

NOS PROPOSITIONS
POUR LA FRANCE



IR Sommaire

Nos propositions pour la France

01 Retrouver une vraie politique familiale

02 Fiches propositions

Proposition 1 – Instaurer un Revenu familial (RF) remplaçant 12 dispositifs d'aide et de soutien aux parents

Proposition 2 – Encourager financièrement les familles nombreuses avec un RF doublé pour le troisième enfant mineur à charge

Proposition 3 – Recentrer le logement social sur ceux qui travaillent et leurs familles

Proposition 4 – Soutenir les familles avec enfants dans l'achat de leur résidence principale

Proposition 5 – Accompagner les six premiers mois de l'enfant pour former le lien parental et préparer le retour au travail

Proposition 6 – Favoriser la création de solutions de garde par le secteur privé pour chaque enfant avant trois ans

03 Conclusion

FICHES PROPOSITIONS

RENVERSER LA TABLE !

POUR REMETTRE LA FAMILLE AU CŒUR DE LA FRANCE

La situation démographique, économique et sociale de notre pays impose de sortir des ajustements à la marge, de retrouver de la cohérence et d'assumer une refonte en profondeur de la politique familiale.

Les cinq décisions qui suivent en sont le socle.

INSTAURER

un Revenu familial (RF)

très simple pour remplacer
12 dispositifs d'aide et
de soutien aux parents.

RECENTRER

le logement social

sur ceux qui travaillent et
leurs familles.

FAVORISER

**la création par le secteur
privé de solutions de
garde** pour chaque enfant
avant 3 ans.

SOUTENIR

**les familles dans l'achat
de leur résidence
principale** grâce

à la déductibilité
des intérêts d'emprunt et
une transmission facilitée
entre les générations.

ÉTENDRE

**le congé de naissance
jusqu'aux six premiers
mois de l'enfant** pour
former le lien parental et
préparer le retour au travail.

01

Instaurer un Revenu familial remplaçant 12 dispositifs d'aide et de soutien aux parents

L'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale posait le principe d'universalité des allocations familiales. Pourtant, dans les faits, elles étaient réservées aux salariés du secteur privé et à certains fonctionnaires, tandis que les autres bénéficiaient du supplément familial de traitement (SFT) instauré en 1941. À la fin de l'année 1945, un mécanisme supplémentaire, le quotient familial (QF), a été mis en place pour les 10 % de foyers dont les revenus étaient assez élevés pour être imposés.

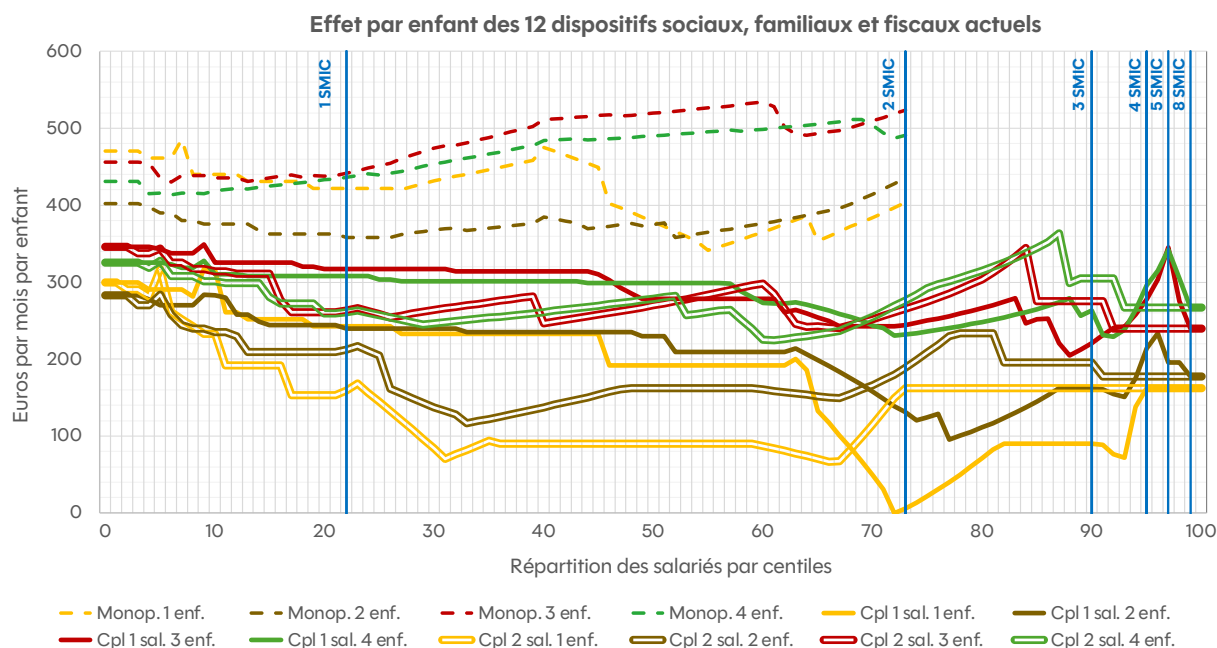
Malgré **l'extension des allocations familiales à toutes les familles ayant au moins deux enfants en 1978**, le supplément familial de traitement¹ et le quotient familial ont perduré. Au fil des années, de nombreux dispositifs complémentaires sont venus s'y ajouter :

- Majoration pour âge à 14 ans ;
- Complément familial pour les familles nombreuses à partir de trois enfants ;
- Allocations prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour les enfants de moins de trois ans ;
- Allocation de rentrée scolaire ;
- Réduction d'impôt pour enfant scolarisé ;
- Bourses pour collégiens et lycéens ;
- Prise en compte des enfants à charge dans le calcul du RSA et de la prime d'activité dès le premier enfant.

Cette accumulation de mesures aboutit à une situation incohérente : certaines familles ne reçoivent aucune aide (par exemple, un couple avec un seul salaire équivalant à deux fois le Smic, sans aide au logement et un seul enfant), tandis que certains parents isolés aisés peuvent percevoir plus de 600 euros par mois et par enfant.

¹ Son montant est de 2,29 euros par mois pour un enfant unique et atteint un maximum de 217,82 euros par enfant supplémentaire à partir du quatrième enfant pour les agents dont la rémunération dépasse 3 500 euros bruts.

Un graphique illustre l'effet combiné de tous ces dispositifs sur douze configurations familiales: familles monoparentales², couples mariés ou pacsés avec un ou deux salaires, et de un à quatre enfants à charge. On constate une grande disparité et une absence de logique globale.

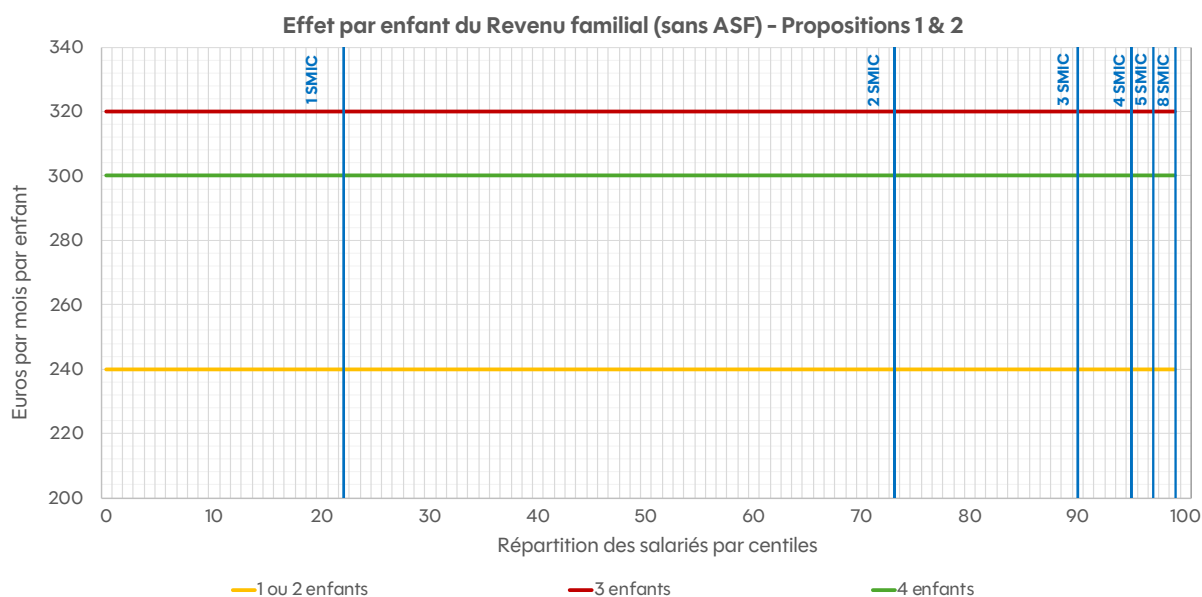


La politique familiale doit être claire, accessible et équitable. Il est essentiel que toutes les familles soient traitées de façon identique. Pour garantir un transfert automatique et simple, sans distinctions particulières, le recours à l'impôt sur le revenu, désormais prélevé à la source, s'avère le moyen le plus efficace.

Notre proposition :

- **Fusionner 12 dispositifs pour les remplacer par un Revenu familial (RF) de 240 euros** versé chaque mois à tous, dès le premier enfant, de la naissance jusqu'à 18 ans ;
- **Conditionner le Revenu familial à une résidence régulière en France et à l'exercice d'une activité professionnelle depuis au moins cinq ans** et en permettre la suspension temporaire par décision de justice en cas de défaillance éducative ;
- **Conserver les aides spécifiques** pour les enfants de 0 à 3 ans (PAJE), les parents seuls (ASF), le logement (APL) ou le handicap (AEEH).

² Les courbes pointillées concernent des familles monoparentales bénéficiant de l'Allocation de soutien familial (ASF), demandée en général par les familles disposant de revenus modestes. En cas de versement d'une pension alimentaire par l'ex-conjoint, la variété des courbes est infinie du fait de l'application du quotient conjugal.



Cette simplification majeure est pensée à budget constant et permet d'importantes économies de gestion :

- Les dispositifs supprimés, notamment allocations familiales, majoration pour âge, complément familial, quotient familial, représentent 41 milliards d'euros ;
- Le coût du nouveau Revenu familial est de 40,3 milliards d'euros (14 millions de mineurs x 240 euros x 12 mois) ;
- Cette réforme devrait générer des gains de gestion équivalents à plusieurs milliers d'emplois à plein temps, notamment dans les CAF et la mutualité sociale agricole (MSA). Les simulations estiment une économie de 600 à 800 millions d'euros à terme.

Gérer le Revenu familial *via* la Direction générale des finances publiques (DGFIP) présente de nombreux atouts opérationnels :

- Le quotient familial est apprécié pour son automatisme. Le Revenu familial généralise cet avantage à toutes les familles, tout en le simplifiant ;
- L'intégration du Revenu familial dans le prélèvement à la source permet de déduire automatiquement chaque mois, pour chaque enfant mineur, les 240 euros de l'impôt sur le revenu portant sur le salaire ou autres revenus déclarés. À défaut, un virement direct est effectué par la DGFIP sur le compte des parents ;
- Parmi les effets secondaires bénéfiques, cette proposition n'alourdit pas le déficit public, mais réduit de 25 milliards d'euros les prestations versées par les CAF et la MSA, tout en diminuant d'autant la pression fiscale.

02

Encourager financièrement les familles nombreuses avec un Revenu familial doublé pour le 3^{ème} enfant mineur à charge

Depuis 1945, la politique familiale française prévoit **divers mécanismes qui encouragent financièrement la naissance d'un troisième enfant**. Cela repose notamment sur :

- Le barème des allocations familiales et leur complément selon l'âge des enfants ;
- Le complément familial (CF), attribué sous conditions de ressources et d'âge par les CAF et la MSA aux familles ayant trois enfants ;
- L'effet du quotient familial (QF), qui est doublé à partir du troisième enfant compté dans le foyer fiscal.

À l'inverse, les barèmes du RSA et de la Prime d'activité ne comportent pas cette incitation puisque les allocations familiales et le complément familial sont inclus dans le calcul des ressources pour ces deux prestations. L'avantage lié au troisième enfant est largement neutralisé dans ces situations.

Notre proposition consiste à rendre explicite et compréhensible le soutien financier aux familles nombreuses par le doublement automatique du Revenu familial (cf. proposition 1) accordé pour le troisième enfant mineur à charge.

Ce nouveau dispositif vise à supprimer les incohérences des systèmes actuels et à garantir qu'aucune famille de la classe moyenne ne soit pénalisée. Les parents de trois enfants mineurs percevraient ainsi 240 euros par enfant pour les deux premiers et 480 euros pour le troisième, soit 960 euros au total. Les parents de quatre enfants percevraient 240 euros par enfants pour les deux premiers, 480 euros pour le troisième et 240 euros pour le quatrième soit 1 200 euros au total.

Le graphique sur la page 14 illustre comment la mise en place du Revenu familial, renforcé pour le troisième enfant, se substitue au système actuel.

La bonification du Revenu familial pour le troisième enfant représente un effort budgétaire destiné aux 17 % de familles nombreuses, soit environ 1,5 milliard d'euros¹.

¹ Le budget additionnel pour le troisième enfant est estimé sur la base des hypothèses suivantes : 17 % des familles et un écart d'âges dans la fratrie limité à 14 ans. Soit 8 millions de familles x 17 % x 240 euros x 12 mois x 14 ans / 18 ans = 3 milliards d'euros. Ce montant dégrade le solde positif de la proposition 1.

03

Recentrer le logement social sur ceux qui travaillent et leurs familles

Le logement social doit redevenir un filet de sécurité pour ceux qui en ont réellement besoin, et non un système généraliste figé qui entretient la pénurie. Aujourd'hui, près de 70 % des Français sont théoriquement éligibles au logement social alors que 2,9 millions de ménages sont en attente. Un dispositif ouvert aux deux tiers de la population ne peut plus jouer efficacement son rôle de solidarité.

L'ensemble des mesures relatives au recentrage du logement social sur ceux qui travaillent et leurs familles est détaillé dans le livret « Libérer le logement ».

Assurer un ordre de priorité clair et recentrer l'accès au logement social

Les règles d'attribution seront refondées autour d'un principe : le logement social est d'abord destiné à ceux qui travaillent et ne peuvent pas se loger dans le parc privé. Les logements sociaux seront prioritairement attribués aux personnes exerçant une activité professionnelle. Parmi ces ménages actifs, les familles avec enfants bénéficieront d'une priorité renforcée.

Restituer le parc Action Logement aux salariés et à leurs familles

Nous recentrerons également Action Logement et la participation des entreprises à l'effort de construction (PEEC) sur leur mission première : loger les salariés et leurs familles à proximité de leur emploi. En 2023, près de 40 % des attributions réalisées par Action Logement ont bénéficié à des publics Droit au logement opposable (DALO) ou prioritaires. Les ressources financées par les entreprises devront d'abord bénéficier aux actifs et aux familles.



Une partie des logements financés par les employeurs ne profite pas aux salariés du fait de la priorité donnée au DALO.

Nous ramènerons le contingent préfectoral sur le parc Action Logement à 5 %, correspondant aux seuls agents de l'État. Dans le cadre de la suppression progressive du DALO (cf. Livret Logement), les 25 points actuellement fléchés vers les publics DALO et prioritaires seront supprimés, restituant ainsi environ 40 000 attributions par an à la mission première d'Action Logement : loger les salariés. Les ressources financées par les entreprises bénéficieront d'abord aux actifs et à leurs familles.

Rétablir la rotation dans le parc social

Le logement social doit redevenir une étape dans le parcours résidentiel et non un statut à vie. Aujourd'hui, la mobilité dans le parc social est tombée autour de 8 % par an, contre environ 20 % dans le parc locatif privé, ce qui allonge mécaniquement les files d'attente.

Tous les locataires feront l'objet d'un réexamen de leur situation tous les cinq ans, à l'occasion duquel sa situation de famille sera prise en compte, la dimension du logement devant être proportionnée au nombre de personnes effectivement logées¹.

Afin de libérer des logements familiaux, nous encouragerons la mobilité descendante en garantissant le loyer au mètre carré d'origine à tout locataire acceptant un logement plus adapté à sa situation familiale. Cette mesure, déjà pratiquée volontairement par quelques bailleurs, sera généralisée et libérera des logements familiaux aujourd'hui bloqués.

¹ Exemple : si un salarié vit en couple, avec deux enfants, une séparation confiant la garde à l'autre parent peut remettre en question l'occupation d'un appartement de trois chambres. Par ailleurs, un salarié ayant quitté son emploi depuis plus d'un an devra démontrer sa capacité à reprendre rapidement un travail salarié pour conserver son logement.

04

Soutenir les familles avec enfants dans l'achat de leur résidence principale

La fiscalité immobilière française est parmi les plus lourdes des pays développés. C'est ce qu'a constaté le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) dans un rapport publié en décembre 2023¹ : malgré des dispositifs d'aide coûteux, elle rigidifie le marché et décourage l'achat, rendant difficile pour de nombreux jeunes l'acquisition d'un premier logement ou le passage à un logement plus grand pour accueillir des enfants.

Sans attendre une réforme fiscale d'ensemble – que les recommandations du CPO appellent pourtant de leurs vœux –, une mesure simple pourrait être introduite très rapidement : **permettre aux familles ayant des enfants mineurs à charge de déduire une partie des intérêts de leur emprunt immobilier de leur impôt sur le revenu.**

¹ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/pour-une-fiscalite-du-logement-plus-coherente>

Cette déduction s'appliquerait à l'achat d'un terrain, d'un logement ou à des travaux de construction ou d'agrandissement, et uniquement pour la résidence principale. Son montant serait proportionnel au nombre d'enfants : **50 % des intérêts déduits pour un enfant, 75 % pour deux, et 100 % à partir de trois enfants.**

Un autre frein mérite d'être levé : celui du financement lors d'un déménagement.

Quand une famille souhaite quitter un logement devenu trop petit pour en acheter un plus grand, elle doit souvent rembourser son prêt en cours avant d'en contracter un nouveau – une opération coûteuse qui peut déboucher sur des conditions de crédit moins favorables. Des ajustements ciblés permettraient de fluidifier ces transitions et d'encourager la mobilité résidentielle des jeunes familles.

La proposition que nous portons comporte trois volets :

- **Réduire l'impôt sur le revenu des ménages qui achètent leur résidence principale** grâce à la déduction d'une quote-part des intérêts d'emprunt : 50 % des intérêts annuels lorsque le foyer fiscal compte un enfant mineur, 75 % s'il en compte deux, et 100 % s'il en compte trois ou plus. La réduction d'impôt annuelle est plafonnée à 400 euros, majorés de 400 euros additionnels par enfant mineur à charge. Cette déductibilité avantageuse pour les ménages redevables de l'impôt sur le revenu complète le soutien apporté par le prêt à taux zéro (PTZ) à des ménages pas ou faiblement imposables.

Ainsi, une famille avec deux enfants ayant emprunté 100 000 euros à un taux de 3,3 % sur vingt ans pour acheter leur maison et payant 3 300 euros d'intérêts dans l'année, bénéficiera d'une réduction d'impôt de 1 200 euros, c'est-à-dire un coût d'emprunt réduit de plus de près 40 %.

- **Faciliter la mobilité résidentielle des familles, en imposant aux banques commerciales de permettre le transfert des prêts immobiliers d'un bien sur l'autre.**

Une famille souhaitant passer d'un deux-pièces à un quatre-pièces pourrait ainsi conserver les conditions de son prêt initial – taux et durée – sans avoir à en négocier un nouveau dans un contexte de taux potentiellement moins favorable.

- **Encourager la transmission du patrimoine immobilier aux jeunes générations** grâce à un choc de transmission limité à trois ans : relèvement temporaire du plafond des dons familiaux exonérés à 150 000 euros pour les bénéficiaires de moins de 30 ans et à 100 000 euros pour ceux de moins de 40 ans – contre 31 865 euros aujourd'hui pour les seuls dons en numéraire –, applicable également aux donations et successions portant sur le patrimoine immobilier.

05

Accompagner les six premiers mois de l'enfant pour former le lien parental et préparer le retour au travail

Trouver le bon équilibre entre l'arrivée d'un enfant et la vie professionnelle est l'une des préoccupations majeures des jeunes parents. Aujourd'hui, la plupart des couples travaillent tous les deux, et l'arrivée d'un bébé pose une question concrète : comment s'organiser pendant les premiers mois, sans que cela pèse trop sur la carrière ou sur le budget ?

Face à cela, les familles n'ont pas toutes les mêmes envies ni les mêmes contraintes. Certains parents souhaitent reprendre rapidement le travail et confier leur enfant à un mode de garde – assistante maternelle, crèche, ou un proche de confiance. D'autres s'organisent différemment : l'un reprend le travail pendant que l'autre prolonge son congé. Toutes ces situations sont légitimes, et c'est aux parents – non à l'État – de décider ce qui leur convient le mieux.

Notre proposition est simple puisqu'elle consiste à offrir aux parents davantage de liberté et de souplesse pendant les six premiers mois de l'enfant, sans les obliger à choisir entre leur famille et leur emploi.

Le congé maternité resterait organisé selon les règles actuelles, en termes de durée et d'indemnisation. À son issue, nous proposons d'étendre le congé de naissance jusqu'aux six mois de l'enfant. Ce congé serait ouvert à l'un ou l'autre parent, selon leur choix. Il resterait facultatif : personne n'est obligé d'en bénéficier. Le parent qui y recourt serait indemnisé à 70 % de sa rémunération antérieure, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale, et conserverait son contrat de travail. À son retour, il retrouverait son poste ou un emploi équivalent.

On peut estimer qu'environ la moitié des 650 000 naissances annuelles donneraient lieu à l'activation de ce congé étendu. Pour un coût moyen de 1 200 euros par mois sur sept semaines¹, **la mesure représenterait une dépense supplémentaire d'environ 700 millions d'euros.**

¹ Sauf exception, le congé de maternité après la naissance est d'environ 10 semaines pour un premier ou un deuxième enfant, et de 18 semaines à partir du troisième. Le congé de naissance récemment instauré ajoute un ou deux mois (soit 9 semaines). Prolonger ce congé jusqu'aux six mois de l'enfant (soit 26 semaines) ajoute donc 7 semaines pour les premiers et deuxième enfants, mais n'apporte rien pour les familles plus nombreuses (17 % des situations).

06

Favoriser la création par le secteur privé de solutions de garde pour chaque enfant avant trois ans

La France manque de places de garde. Derrière les chiffres officiels – environ 1,28 million de places théoriquement disponibles pour 1,25 million d'enfants dont les parents travaillent – se cache **une réalité que beaucoup de familles connaissent bien : trouver une place en crèche ou une assistante maternelle disponible reste un parcours du combattant dans de nombreuses régions**. Le résultat est que trop de mères renoncent à travailler faute de solution adaptée. Le taux d'emploi des mères vivant en couple n'est que de 71 %, et il tombe à 49 % pour les mères seules, contre 80 % pour l'ensemble des femmes.

Le tableau des modes de garde actuels illustre à la fois la diversité des solutions existantes et leurs fragilités :

- **Plus d'un million d'enfants sont gardés par leurs parents ou leur famille** – parfois par choix, souvent faute d'alternative, au prix fréquent d'un ralentissement de carrière pour la mère ;
- **500 000 enfants sont accueillis chez des assistantes maternelles indépendantes.** Ce vivier est en voie d'épuisement : la moyenne d'âge de ces professionnelles est de 49 ans et leur nombre diminue régulièrement ;
- **300 000 enfants fréquentent des crèches collectives ou municipales ;**
- **150 000 enfants sont accueillis dans des crèches privées,** parfois financées par des entreprises ;
- **100 000 enfants bénéficient de micro-crèches privées ou de crèches familiales ;**
- **50 000 enfants sont pris en charge dans des maisons d'assistantes maternelles (MAM),** un modèle en forte croissance car plus souple et moins coûteux que les crèches traditionnelles.

Le problème n'est pas seulement quantitatif. **Le nombre d'assistantes maternelles diminue régulièrement et les crèches peinent à recruter et à se développer en raison de normes trop lourdes et d'une gouvernance complexe.** À l'inverse, MAM, plus souples et moins coûteuses, connaissent une forte croissance : c'est le signe qu'un modèle privé, bien encadré, peut répondre rapidement aux besoins des familles.

Notre approche consiste à libérer l'offre et mobiliser les entreprises, plutôt que de gérer la pénurie.

- **Simplifier les normes pour construire et ouvrir des crèches plus vite.** Aujourd'hui, ouvrir une structure d'accueil prend trop de temps et coûte trop cher, notamment en raison de réglementations inadaptées. Nous proposons d'aligner le régime des micro-crèches sur celui des MAM, plus souple et plus accessible, et de permettre à la protection maternelle et infantile (PMI) d'autoriser l'ouverture d'une micro-crèche en entreprise en moins de six mois. Les objectifs de qualité et de sécurité resteront fixés et contrôlés par les pouvoirs publics, mais les acteurs privés disposeront de davantage de liberté pour les atteindre.
- **Encourager les entreprises, y compris les PME et TPE, à financer des solutions de garde.** Deux mesures fiscales concrètes :

- **Supprimer le plafond de 500 000 euros qui limite aujourd'hui le crédit d'impôt famille (CIF) dont bénéficient les entreprises finançant des places en crèche pour leurs salariés.** Ce plafond bloque l'engagement des grandes entreprises et n'est pas adapté à des groupements d'entreprises souhaitant mutualiser une structure commune.
- **Relever de 2 421 euros à 7 000 euros par an le plafond d'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu applicable à la participation financière versée par l'employeur à chaque salarié pour la garde de son enfant.** Cette mesure bénéficierait directement aux salariés des PME et TPE, qui ne peuvent pas créer leur propre crèche mais peuvent contribuer financièrement.

Le coût total de ces deux mesures est estimé à 800 millions d'euros, partiellement compensé par le retour à l'emploi d'environ 40 000 mères supplémentaires en équivalent temps plein, soit un bénéfice économique direct estimé à 200 millions d'euros.

- **Revaloriser les professionnels de la petite enfance.** Ces métiers souffrent d'un manque d'attractivité qui aggrave la pénurie de places. Nous proposons d'améliorer les statuts et conditions d'exercice des professionnels du secteur, et de leur ouvrir un accès prioritaire au logement social à proximité de leur lieu de travail – en cohérence avec notre proposition de recentrer le logement social sur ceux qui travaillent. Dans les zones où le recrutement est particulièrement difficile, cette mesure contribuerait directement à stabiliser les équipes et à maintenir les structures ouvertes.

Conclusion

Créer un environnement favorable aux familles

Soutenir les familles ne se limite pas à des mesures fiscales ou à des places en crèche. Cela suppose aussi que la société dans son ensemble leur fasse de la place, concrètement, au quotidien.

On observe depuis quelques années l'émergence d'un mouvement qui cherche à exclure les enfants de certains espaces : hôtels, restaurants, clubs de vacances, et jusqu'à certaines compagnies de transport qui ont cru bon de proposer des espaces « garantis sans enfant ». Ces initiatives disent quelque chose d'inquiétant sur le regard que notre société porte sur les familles. Une nation qui veut retrouver sa vitalité démographique ne peut pas, dans le même temps, traiter les enfants comme une nuisance.

Nous pensons au contraire qu'une société qui accueille les enfants est une société plus heureuse, plus solidaire et plus confiante en son avenir. Cela suppose un effort collectif – des élus locaux, des entreprises, et de chacun d'entre nous – pour que les familles puissent mener leurs projets parentaux sereinement, sans avoir le sentiment d'être un fardeau.

Une politique pour la France des honnêtes gens

Les mesures que nous portons forment un ensemble cohérent, articulé autour d'une conviction : la politique familiale doit redevenir ce qu'elle était à l'origine – universelle, au service de toutes les familles qui travaillent et contribuent à la société, et non un filet social réservé aux plus modestes.

Elles s'adressent aux couples qui veulent avoir des enfants mais buttent sur le coût du logement. Aux mères qui souhaiteraient reprendre le travail mais ne trouvent pas de place en crèche. Aux familles qui voient leur pouvoir d'achat rogné par une fiscalité qui ne reconnaît plus leur contribution. À tous ceux qui forment la France des honnêtes gens – et qui méritent mieux que l'indifférence.

Nous avons également conscience que la natalité ne se résume pas aux seules conditions économiques. La lutte contre l'infertilité constitue un enjeu de santé publique majeur que nous traitons dans notre programme santé.

La France a les ressources pour retrouver sa vitalité démographique. Ce qui lui a manqué ces quinze dernières années, c'est une politique familiale qui lui fasse confiance, et qui ait le courage de la mettre en œuvre.



Avril 2026

